



LA FRANÇAISE

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UFF Allocation Stratégies - Part C - FR0013381928

Ce FCP est géré par La Française Asset Management, société du Groupe La Française

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds est de réaliser, au travers d'une gestion diversifiée et discrétionnaire mise en œuvre au niveau de son fonds maître le FCP PERSPECTIVE (Part C), une performance annualisée (nette de frais) supérieure à 4,085% au-delà de l'€STR capitalisé sur un horizon d'investissement d'au minimum 5 ans. La performance du FCP UFF Allocation Stratégies sera inférieure à celle de son fonds maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

L'investissement du fonds est réalisé à hauteur de 90% minimum au travers d'un OPCVM maître dénommé « FCP PERSPECTIVE » et à titre accessoire en liquidités.

La performance du FCP sur une période donnée inférieure à 5 ans pourrait s'écarter sensiblement de celle visée dans l'objectif de gestion. La Société de Gestion ne garantit pas que l'objectif de gestion sera atteint y compris en cas de conservation des parts sur la période d'investissement recommandée.

Indicateur de référence : la performance (nette de frais) moyenne annualisée du FCP peut être comparée à celle de l'€STR+0.085% capitalisé +4%.

Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître : Afin de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille du FCP sera alloué de manière discrétionnaire aux 3 stratégies d'investissement suivantes (avec toutefois une allocation d'au moins 70% à la stratégie de non-baisse et la stratégie obligataire, dont une part prépondérante pour la 1ère stratégie) :

A- Une stratégie de « non-baisse » des marchés actions qui vise à générer de la performance dans différents scénarios de marchés actions (en hausse, stable ou en baisse modérée) et qui est implémentée principalement au travers d'opérations de ventes et achats d'options et d'autres contrats financiers à terme liés aux marchés actions. Toutefois, du fait des techniques déployées pour la mise en œuvre de cette stratégie, l'exposition du FCP aux marchés actions serait à la fois plafonnée à la hausse et asymétrique (signifiant que la performance négative pouvant être subie par le FCP en cas de baisse instantanée des marchés actions serait plus importante que la performance positive pouvant être procurée, en cas d'une hausse instantanée de même ampleur).

B- Une stratégie obligataire déployée sur la base (i) d'une poche crédit qui vise à capter les primes de risque de défaut d'entreprises privées de pays membres de l'OCDE, principalement européens, au travers de positions vendeuses sur des instruments financiers à terme liés principalement à des indices diversifiés de dérivés de crédit et dans une moindre mesure à des tranches standard de paniers de crédit; et (ii) d'une poche taux qui vise à générer de la performance en s'exposant à des points de la courbe de taux de pays OCDE, principalement européens.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

Le FCP appartient à la catégorie de risque 3 du fait de son exposition globale aux marchés (actions, crédit, taux et change) au travers de l'investissement dans le fonds maître.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

C- Une stratégie faisant appel à des investissements tactiques jugés peu corrélés par rapport aux investissements effectués dans les deux stratégies précédentes et visant à générer un surplus de performance.

Dans cette optique, le gérant pourra déployer des investissements qui visent à capter des primes de risque liées notamment à des survalorisations, ou sous-valorisations de prix de certaines actions ou entre-elles et/ou inefficiences observées sur les niveaux de paramètres de marchés implicites actuels ou à terme et/ou opportunités d'arbitrage sur ces paramètres en intervenant sur différentes maturités.

Le gérant pourra également déployer des investissements qui visent à ajuster les sensibilités du portefeuille afin de rester dans les fourchettes limites.

Le FCP détiendra en permanence directement ou au travers d'autres OPCVM au moins 75% de son actif net en titres vifs éligibles au PEA (dont la performance fera l'objet d'un total return swap). Le FCP sera exposé entre 15% à 65% de son actif net à des actions négociées sur des marchés de pays OCDE (dont moins de 5% pour les pays émergents). Le FCP pourra avoir une exposition crédit via la détention de titres de créance d'émetteurs de pays OCDE (hors pays émergents) avec une notation de type Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- Standard&Poors ou jugée équivalente par la Société de Gestion) et/ou de dérivés de crédit. La sensibilité du FCP aux spread de crédit sera comprise entre 3 et 8 pour les spreads de crédit Investment Grade et entre 0 et 1 pour les spreads de crédit spéculatif. La sensibilité du FCP aux taux d'intérêt sera comprise entre 0 et +4.

L'exposition du FCP aux variations de change (devises de pays OCDE non émergents) sera comprise entre 0% et 10%. Le niveau de l'effet de levier indicatif attendu (somme des nominaux des instruments dérivés) sera compris entre 350% et 700%.

Le risque global du FCP sera suivi selon la méthode de la VAR.

Durée de placement recommandée : La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans.

Modalités de rachat : Les demandes de souscription et de rachat (en montant et/ou en nombre de part) sont centralisées de manière hebdomadaire jusqu'à 11h00 chaque jeudi (J) (ou si le Jeudi d'une semaine donnée ne correspond pas à un jour d'établissement de la valeur liquidative du FCP, le jour d'établissement de la valeur liquidative du FCP au titre de la semaine en question), auprès de UNION FINANCIERE DE BANQUE France, avec règlement le deuxième Jour ouvré qui suit la date de centralisation en J+2 (jours ouvrés).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de contrepartie :

Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échange sont faibles, ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs. Cela pourra faire baisser la valeur liquidative.

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :

C'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les opérations d'acquisitions temporaires de titres et/ou les contrats futures.

Les modalités de souscription et de rachat de l'OPCVM maître sont exposées dans le prospectus de l'OPCVM maître.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	2,00 % (*)

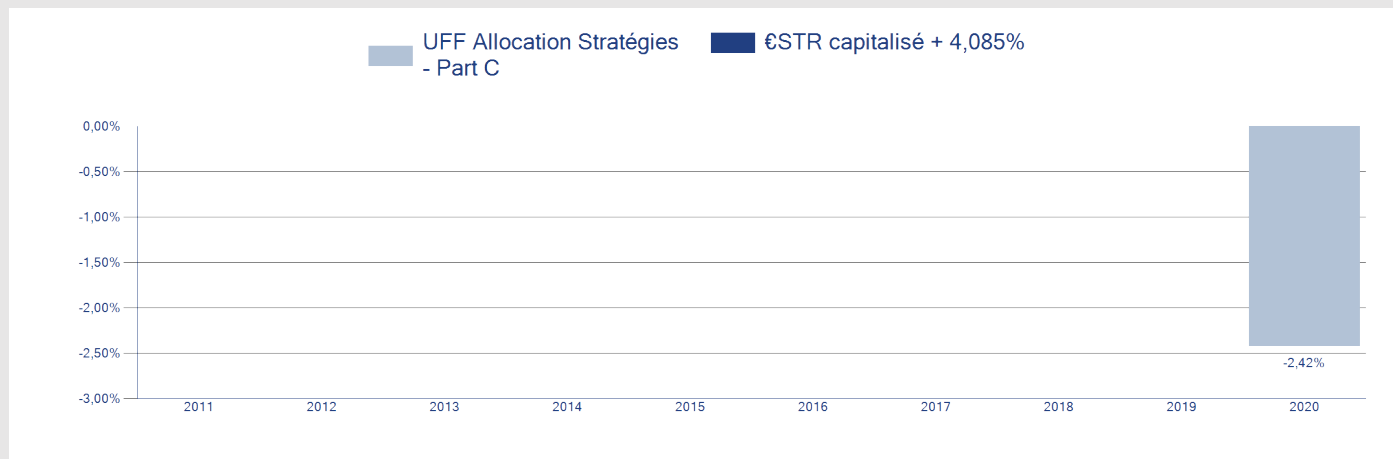
(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 28/02/2021 et peut varier d'un exercice à l'autre.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 12 et 13 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



FCP créé le : 11/04/2019

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information

périodique des parts du fonds maître et nourricier : disponible gratuitement sur le site <http://www.la-francaise.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilières@la-francaise.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com

Autres catégories de parts : Néant

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.la-francaise.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/12/2021